

De quoi parle-t-on ?

Le contrat RC Pro **Médias et Industries Culturelles** permet de protéger les professionnels des médias, événementiel, culture et audiovisuel contre les conséquences des erreurs, fautes ou omissions qu'ils pourraient commettre dans le cadre de leur activité professionnelle et ainsi de sécuriser la pérennité de leur entreprise face à des risques majeurs.

Plus précisément, le volet « **Spectacles vivants et événementiels** » a vocation à protéger les professionnels de l'événementiel et du spectacle en considération notamment de leurs obligations en matière de droit de la propriété intellectuelle et de leur responsabilité en tant qu'organisateur.

De qui parle-t-on ?

Professionnels et entreprises

- De toutes tailles, **jusqu'à 1Md€ de chiffre d'affaires**
- Preneur d'assurance situé en **France**, filiales **Monde entier**

Quelles sont les activités couvertes par le contrat Hiscox ?

Activités « cibles »	Activités « exclues »
<p>Prestations techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tourneur de spectacles vivants • Décorateur d'espace scénique • Chorégraphe • Producteur de spectacles vivants • Projectionniste <p>Evènementiel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de mariages et d'évènements familiaux • Photographe / Vidéaste • Organisateur de spectacles vivants 	<ul style="list-style-type: none"> • Cirques • Rave parties, concerts grand public • Spectacles tauromachiques

2 typologies d'offre

Extranet MyHiscox :

- Activités étendues
- CA maximum : 5M€
- Limite de garanties : 3M€
- Garanties standards

Souscription sur-mesure :

- Toutes activités
- Toute taille d'entreprises
- Garanties sur-mesure
- Couverture large et montants de garantie adaptés

Quelles sont les principales garanties du contrat Hiscox ?

RC professionnelle	Garanties « Avantage Plus »	Garanties optionnelles
<ul style="list-style-type: none"> • Dommages corporels • Dommages matériels • Manquement contractuel et faute professionnelle • Violation des droits de propriété intellectuelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Atteinte à votre réputation • Remplacement d'un homme clé • Contestation de créance 	<ul style="list-style-type: none"> • Protection juridique

Principaux frais pris en charge

- Frais de défense
- Dommages et intérêts
- Frais additionnels et correctifs
- Remboursement des frais engagés dans le cadre des garanties « Avantage Plus »

Exemples de mise en cause possible

Responsabilité Civile Professionnelle

- **Personne blessée** à l'occasion d'un spectacle.
- **Manquement contractuel** observé auprès d'un wedding-planner qui réserve la prestation de traiteur à la mauvaise date.
- **Violation des droits d'auteur** par un producteur de spectacles qui utilise une musique dont il n'a pas les droits.

- **Violation des droits d'auteur** suite à une adaptation jugée non fidèle à l'œuvre originale selon l'artiste qui décide d'attaquer le metteur en scène.
- **Dommages corporels** au visage d'un artiste par un maquilleur qui a utilisé des produits cosmétiques périmés.

Garanties Avantages Plus :

- **Propos négatifs tenus publiquement par le client d'un assuré** nécessitant des frais de restauration de son image.
- **Remise en cause par un mandataire judiciaire** d'un paiement reçu par l'assuré avant la procédure collective d'un de ses clients (créance contestée).

Pourquoi choisir Hiscox ?

Expertise

- Plus de 15 ans d'expérience sur le marché français dans les métiers de la presse et de l'édition ; de l'audiovisuel et des industries culturelles

Produit

- Garantie « Tous sauf » sans sous-limite
- Une couverture étendue des atteintes à la propriété intellectuelle et à la vie privée
- Garanties "dommages" intégrées d'office (« Avantages Plus »)

Équipe

- Disponibilité, réactivité des équipes de souscription et de gestion
- Haute qualité de gestion des sinistres
- Outil de souscription en ligne performant : MyHiscox

Comment aller plus loin dans / améliorer / compléter la protection de vos assurés ?

Hiscox vous permet de souscrire de manière modulaire, c'est-à-dire de proposer un contrat global, régi par des Conditions Générales communes et composé de modules autonomes, pouvant être souscrits ou résiliés séparément (RC Pro, RC Exploitation, Cyber, Responsabilité des Dirigeants, Locaux professionnels, Matériel informatique).

Quelles questions peut vous poser un assuré/prospect ?

En tant que loueur de chapiteaux puis-je aussi en proposer le montage ?

Non, nous assurons l'activité de location de chapiteaux et de tribunes mais nous ne couvrons pas le montage dans les conditions standards, une étude surmesure est possible si le montage est sous-traité.

En tant qu'organisateur/producteur de spectacles, ma RC Pro me couvre-t-elle en cas de demande de remboursement suite à l'annulation d'un spectacle ?

Non, cela relève d'un contrat annulation. Le contrat RC pro a vocation à s'appliquer en cas de mise en cause de l'assuré afin de réparer les conséquences de l'annulation de l'événement.

Le saviez-vous ?

- Le secteur de l'événementiel atteignait un chiffre d'affaires de près de **20 milliards d'euros** en France en 2017
- **Plus de 6 millions** d'entrées étaient comptabilisées dans les théâtres privés en 2019
- Il existe **267** établissements de création et de diffusion labellisés par le ministère de la Culture

Sources : Ministère de la Culture et de la Communication; DGCA; 2010 – 2019 / Théâtre et Spectacle chiffre clé 2021 / Infographie MICE : quelles tendances en Europe pour 2017 ?